



Stage syndical co-psy - DCIO

LA DECENTRALISATION VERS LES REGIONS : NON AU SABORDAGE DU SERVICE PUBLIC D'ORIENTATION

Jeudi 17 janvier de 9h 30 à 16 h 30

À la section académique du SNES
3, rue Guy Gouyon du Verger—9411 Arcueil cedex

SOMMAIRE

P.1 La décentralisation vers les régions : poursuivre le combat

P.2 Modalités d'inscription et programme

*POUR VOUS INFORMER, POUR DÉBATTRE,
POUR DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC DE L'ORIENTATION DE L'ÉDUCATION !*

Le Gouvernement Ayrault a signé le 12 septembre dernier une Déclaration commune avec l'Association des Régions de France qui vise à confier :

- ⇒ les missions des personnels d'orientation aux Régions, tout en maintenant provisoirement leur statut de personnels d'Etat.
- ⇒ l'élaboration de la carte des formations professionnelles (développement de l'apprentissage et implantation des formations dans les lycées professionnels)

Le Ministre Vincent Peillon a, depuis sa prise de fonction, multiplié les déclarations sur la décentralisation du Service public d'orientation qui disparaîtrait de la future Loi de programmation, dont le projet doit être présenté en janvier en Conseil des Ministres.

Dans le même temps, dans les académies et en particulier celle de Versailles, les fermetures et fusions de CIO se multiplient en toute opacité, sans consultation des personnels dans les CIO ni de leurs élus dans les instances académiques. Les Conseils généraux (notamment celui du Val d'Oise) refusent de continuer à financer un nombre important de CIO départementaux (diminution drastique des budgets et/ou fermeture de CIO).

Le Service public est ainsi attaqué de toutes parts et petit à petit dépeçé.

Les conséquences pour les personnels, pour les jeunes et pour l'existence même du Service public d'Éducation sont extrêmement graves.

- **Pour les personnels** : c'est la fin de leur ancrage dans les établissements scolaires et les CIO et la disparition de la spécificité de leur métier.
- **Pour les jeunes** : ils vont perdre un milieu (CIO) d'information, de médiation et de conseils sur la scolarité et l'orientation. Ils vont être soumis à l'employabilité immédiate et conjoncturelle dans un bassin, objectif recherché par les Régions.
- **Pour les équipes dans les établissements** : elles vont perdre un interlocuteur (CIO et SAIO) capables de leur donner des informations statistiques et des analyses sur les suivis de cohortes dans le district et sur le devenir des lycéens dans le Supérieur. La dénaturation des missions des enseignants va s'accélérer (glissement de plus en plus prononcé des missions d'orientation)
- **Pour le Service public** : la conception et l'implantation d'un service public dont le maillage s'étend sur tous les territoires afin de répondre aux besoins et lutter contre les inégalités et disparaissent (CIO remplacés par de grosses structures multimodales).

Le SNES combat résolument l'ensemble de cette politique. Il ne cesse de multiplier les interventions et les actions, seul ou dans un cadre intersyndical.

*Pour vous informer, pour débattre, pour défendre le service public d'orientation de l'Éducation :
Venez nombreux au stage !*

SNES Versailles Infos.
N° de Commission Paritaire
0713S05547
N° ISSN en cours. Hebdomadaire.
Prix de vente 2 euros. Abonnement 12 euros.
Édité par section académique du SNES de Versailles (Syndicat National des Enseignements du Second degré) 3, rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil CEDEX - Tél. : 08 03 11 11 84 / 85. Directeur de publication David Rafroidi. Imprimé par l'imprimerie spéciale du SNES

PROGRAMME ET MODALITES D'INSCRIPTION AU VERSO

Stage ouvert aux syndiqués et aux non syndiqués

Comment y participer ?

Chaque enseignant dispose d'un capital de 12 jours par an, pour congés de formation syndicale avec traitement intégral.

Ce droit n'est assorti que d'une seule contrainte : le dépôt auprès du chef d'établissement d'une demande d'autorisation d'absence (modèle ci-dessous), un mois au moins avant la date prévue du stage.

Autorisation d'absence à déposer auprès du Recteur avant le 17 décembre

MODÈLE D'AUTORISATION D'ABSENCE

(A reproduire à la main, à déposer ou à envoyer dans votre établissement au moins un mois à l'avance)

Nom, Prénom-Grade et Fonction
Etablissement

A Monsieur le Recteur de l'Académie
de Versailles S/C de M : (1)

Conformément aux dispositions :
de la loi n°84-16 du 11.01.84
(art.34, alinéa 7) portant statut général
des fonctionnaires, définissant
l'attribution des congés pour la formation
syndicale, avec maintien intégral
du salaire, j'ai l'honneur de solliciter
un congé le **17 janvier** pour participer
à un stage de formation syndicale.
Ce stage se déroule à **Arcueil**

Il est organisé par le Secrétariat Académique du Snes, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O du 5.2.93)

Signature

(1) : Nom et fonction du chef d'établissement, cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique.

STAGE CO-PSY ET DCIO de 9h30 à 16 h

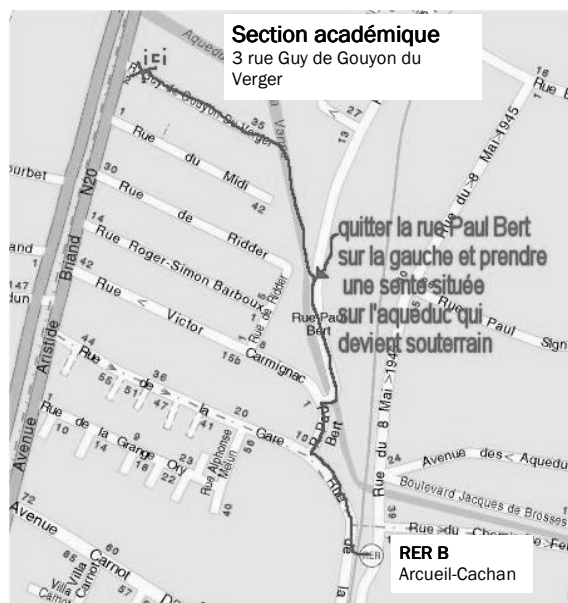
LE JEUDI 17 JANVIER

A la section académique du SNES Versailles
3, rue Guy Gouyon du Verger— 94112 Arcueil cedex
(RER B: Arcueil-Cachan)

LA DÉCENTRALISATION VERS LES RÉGIONS :

Le Service public d'orientation sabordé par le Gouvernement et le Ministère !

- ◆ Etat du projet
- ◆ Quelles conséquences pour les missions, le métier et les statuts des personnels ? Quelles conséquences pour les jeunes et leurs familles ?
- ◆ Pourquoi le service public d'orientation doit-il rester dans l'Education nationale ?
- ◆ Pourquoi les COP et DCIO doivent-ils garder un ancrage dans les CIO ?
- ◆ Quelles sont les revendications du SNES pour l'Orientation ?
- ◆ Quelles actions collectives ?



SNES section académique de Versailles

3 rue Guy de Gouyon du
Verger
94112 ARCUEIL Cedex
RER B Arcueil Cachan

Téléphone : 08 11 11 03
84 ou 85 (tarification locale)
A partir d'un portable : 01
41 24 80 56
Fax : 01 41 24 80 62

www.versailles.snes.edu
Mail : s3ver@snes.edu
RER B : Arcueil-Cachan

Coupon réponse à retourner de préférence par mail à stages@versailles.snes.edu ou par courrier à l'adresse suivante à **SNES VERSAILLES 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil Cedex.**

Vous pouvez aussi le télécharger sur le site www.versailles.snes.edu

Nom, Prénom : _____ Catégorie : _____
Établissement : _____ Ville : _____
Adresse personnelle : _____
Téléphone : _____ Mél : _____

Participera au stage du jeudi 17 janvier à Arcueil